

- élaborer des études économiques et travaux de prospective d'intérêt pour le secteur ;
- suivre et analyser l'évolution et les perspectives des marchés internationaux de l'énergie ;
- coordonner les travaux du secteur et contribuer à l'action gouvernementale en matière juridique ;
- contribuer à la définition de la stratégie en matière de ressources humaines et de recherche et développement.

Elle comprend trois (3) directions :

La direction des statistiques et des études économiques, chargée de :

- établir les statistiques, bilans énergétiques et synthèses des réalisations du secteur ;
- élaborer des études économiques et prévisions du secteur ;
- contribuer aux missions de régulation économique des activités du secteur ;
- suivre et analyser l'évolution des marchés pétrolier et gazier.

Elle comprend quatre (4) sous-directions :

La sous-direction des statistiques, bilans et synthèses, chargée de :

- développer et gérer la banque de données du secteur ;
- élaborer le bilan énergétique national annuel ;
- établir et diffuser les statistiques et rapports de conjoncture du secteur.

La sous-direction des études économiques et prévisions, chargée de :

- suivre et analyser les programmes et réalisations du secteur ;
- réaliser des études sur l'évolution du secteur à court et moyen terme ;
- contribuer aux études et travaux économiques intersectoriels.

La sous-direction de la régulation économique, chargée de :

- coordonner les travaux sectoriels dans le cadre de l'élaboration des lois de finances ;
- contribuer à l'élaboration des mesures de régulation économique et suivre leur mise en œuvre ;
- participer aux travaux sectoriels et intersectoriels relatifs aux prix, à la tarification et à la fiscalité.

La sous-direction de l'analyse des marchés pétrolier et gazier, chargée de :

- suivre et analyser l'évolution et les perspectives du marché pétrolier ;
- suivre et analyser l'évolution et les perspectives des marchés gaziers ;
- évaluer les réalisations du secteur en matière d'exportation d'hydrocarbures ;
- participer aux travaux des organisations internationales spécialisées.

La direction de la prospective et stratégies, chargée de :

- réaliser des études et travaux de prospective d'intérêt pour le secteur ;
- contribuer à l'élaboration des stratégies de développement du secteur et suivre la mise en œuvre ;
- évaluer le potentiel d'économie d'énergie et proposer des mesures pour sa réalisation ;
- veiller à la promotion des activités de recherche et développement du secteur ;
- contribuer à la définition de la politique des ressources humaines du secteur.

Elle comprend trois (3) sous-directions :

La sous-direction de la prospective, chargée de :

- réaliser des travaux de prospective énergétique ;
- élaborer des études stratégiques d'intérêt pour le secteur ;
- contribuer au travail gouvernemental en matière de prospective.

La sous-direction du suivi des investissements, chargée de :

- contribuer à la définition de la stratégie de développement des industries du secteur ;
- suivre la réalisation des programmes d'investissement du secteur ;
- contribuer au travail gouvernemental relatif à l'investissement et aux participations de l'Etat.

La sous-direction de la maîtrise de l'énergie, chargée de :

- coordonner l'élaboration des programmes de maîtrise de l'énergie et suivre leur réalisation ;
- contribuer à la mise en œuvre du modèle national de consommation d'énergie ;
- participer aux travaux relatifs à la maîtrise de l'énergie dans le cadre du développement durable.